

**COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 30 janvier 2009**

Date de la convocation 26 janvier 2009

Présents : Ms, MOTY J., ROUSSE, GUENON, GEFFRE, FREVILLE, PIALAT, Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, GAILLOT, BOURRINET

Absents : Ms MAURY BAGOUET, BARDY, MOTY B., LINTHOUT, HITIER, Mmes LABUSSIÈRE, EVEILLE, DUVAL

Monsieur Joël MOTY, 1^{er} Adjoint, en l'absence de Maire préside la séance conformément à l'article L 2122-17 du C.G.C.T. Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour pour aborder le sujet : Grange St-Christophe

GRANGE ST-CHRISTOPHE

- Décision d'annuler la délibération en date du 24 juillet 2008 concernant la vente de la totalité de la parcelle cadastrée section A N°925 car il y a lieu de conserver une partie de cette parcelle (partie non bâtie le long de la place St-Christophe pour que cet espace demeure un lieu public, homogène à la place). La commune fera procéder à une division de parcelle, pour vendre au prix de 30 000 € la partie bâtie ainsi divisée.

PERSONNEL

- Décision pour l'avancement de grade d'un agent en tant qu'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1/01/2009.
- Renouvellement du contrat à durée déterminée d'un Adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16 heures par semaine du 13 janvier 2009 au 12 avril pour les besoins du secrétariat.
- Renouvellement du contrat à durée déterminée d'un Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet du 29 décembre 2008 au 28 mars 2009, en remplacement d'un agent en arrêt maladie.
- Décision de passer une convention pour la mise à disposition de 3 agents des services techniques avec les communes de Bazac, Bardenac, Brie sous Chalais, Médillac, Montboyer, Curac, Courlac, Saint-Avit, Orival, St-Quentin de Chalais, pour des travaux de voirie n'entrant pas dans le champ des compétences communautaires.

COMPTABILITE

- La somme de 150 € sera facturée à la SARL ETREN pour divers dédommagements à la suite de travaux effectués sur la commune.

CIMETIERE

- Décision de reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions délivrées sous le n° 1/ 13/ 15/ 16/ 38/ 4403/ 4404/ 4405/ 4406/ 4407/ 4408/ 4409/ 4410/ 4411/ 4412/ 4413/ 4414/ 4415/ 4416/ 4417/ 4418/ 4419/ 4420/ 4421/ 4422/ 4423/ 4424/ 4425/ 4426/ 4433/ 4434 à M.Fevre, Avril, Sacere, Desessart, Dubel, Thivollard, Ollivier, Inconnus(e/f/g/h/i/j/k/l/m/n/o/p/q/r/s/t/u/v/w/x/y/z), Embert, Texier dans le cimetière communal de Ste-Marie (en entrant secteur à droite), concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du CGCT.

CHARGES LOCATIVES DE CHAUFFAGE AU BOIS

- En raison de la diminution du prix du fioul, décision de modifier aux locataires des immeubles de la Rue de Périgueux les charges afférentes au chauffage au bois. Une réduction de 15 % sur le tarif appliqué lors de la délibération en date du 7 novembre 2008 sera consentie à compter du 1^{er} janvier.

MARCHE FRERY : AVENANT N°1

- Décision d'augmenter de 2.5 % le montant du marché de concession des droits de place sur les foires et marchés accordé à la société FRERY. Le montant annuel à compter du 1^{er} février 2009 sera alors de 8569 €.

DROITS DE PLACE MARCHE ET FOIRE

- Décision d'augmenter le tarif des droits de place du marché hebdomadaire au 1^{er} février 2009 comme suit,

Commerçants non sédentaires le m ²	0.24 €
Commerçants non sédentaires le mètre linéaire	0.74 €
Minimum de perception	4.05 €

TARIFS SALLE DES FÊTES

- Reconduction pour 2009 des tarifs fixés au 25 janvier 2008, à savoir :
 - Gratuité de la salle des fêtes de Chalais pour les associations Chalaisiennes exclusivement.
 - Montant de la location pour les autres utilisateurs : ½ salle 75 € - Salle entière : 110 €
 - Participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines 70 € pour tous.

TARIFS MEDIATHEQUE

- Les tarifs fixés au 1^{er} janvier 2006, sont reconduits à savoir :

Lecteur de Chalais :	12 €
Lecteur autres communes :	15 €
Internet :	2 € /heure

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES

- La participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles 2008 sera de :
Ecole primaire 494 € / enfant - Ecole maternelle 1 181 € / enfant.

TRAVAUX

- Décision d'annuler la délibération du 6/10/2008 correspondant à une plus value de 4689.10 € sur le marché de travaux du « complexe Tati » car le montant de cette plus value est passé à 4335.29 €.
- Réception des travaux intérieurs du « complexe Tati » prévue le 12/02/09
- Choix du devis de la Société Charbonnier pour l'écimage de 43 peupliers au prix de 1376 € HT et la coupe de 2 cyprès au cimetière de St-Christophe au prix de 470 € HT.
- Info sur les travaux en cours à la Médiathèque (WC).
- Remerciement aux employés municipaux pour leurs disponibilités suite aux intempéries du 24 janvier.

CONVENTION CENTRE SOCIAL et CULTUREL/BUS VISIOCOM

- Suite au renouvellement du contrat avec la société Visiocom du minibus : Fiat Ducato, il y a lieu de reconduire pour 3 ans la convention de mise à disposition de ce véhicule avec le centre social et culturel de Chalais qui l'utilise.

R.N 10

- Soutien aux parlementaires charentais en faveur de l'aménagement complet à 2x2 voies de la RN 10 : section comprise entre Reignac (Sud Barbezieux) et Chevanceaux (limite avec la Charente-Maritime) qui comporte actuellement une seule chaussée sur une longueur de 11 km

SUBVENTION

- Décision de ne pas allouer de subvention aux : Collège de La Rochefoucault, Ecole du Sacré Cœur et Collège Jeanne d'Arc pour le voyage d'enfants domiciliés sur la commune.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal prévu le vendredi 27 février 2009
- Point sur le recensement de la population
- Repas des anciens le 8 février 2009

Le Maire,
JC MAURY